

Pour une organisation des soins périnataux à la hauteur des enjeux

Trop de nouveau-nés meurent encore en France. Face à ce constat, les pédiatres rappellent que toute décision concernant l'organisation et la sécurité des soins aux enfants devrait s'appuyer sur leur expertise.

À la suite du rapport de l'IGAS du 4 août 2026 qui a le mérite de mettre en lumière les difficultés de la périnatalité, le Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNP de Pédiatrie) réaffirme son engagement aux côtés de l'ensemble des professionnels de la naissance (gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, puéricultrices, anesthésistes-réanimateurs et tous les acteurs de la périnatalité), mais regrette que le rôle des pédiatres, experts en soins aux nouveau-nés, n'y ait pas été davantage valorisé.

Une expertise indispensable face à une organisation devenue obsolète

Le pédiatre accompagne l'enfant de la naissance à l'âge adulte. En période périnatale, son expertise intervient à chaque étape du parcours de soins : en salle de naissance en cas de détresse néonatale (1 à 3 % des nouveau-nés), pendant le séjour en maternité, lors des transports médicalisés, dans les unités de néonatalogie et de soins critiques.

Cependant alors que les progrès de la néonatalogie ont été considérables depuis trente ans, les recommandations réglementaires relatives aux soins périnataux reposent encore largement sur les décrets de 1998. L'organisation des soins durant la période périnatale manque cruellement de gouvernance, tant au niveau national que régional, alors que les pathologies maternelles, fœtales et néonatales, la grande et l'extrême prématurité, peuvent avoir des conséquences majeures à moyen et long terme, bien au-delà de la seule mortalité infantile.

Le CNP de Pédiatrie souligne la nécessité d'une organisation régionale et nationale fondée sur des données scientifiques, médicales et démographiques robustes, intégrant aussi le rôle majeur des inégalités économiques et sociales et de la précarité.

L'organisation actuelle des structures prenant en charge les nouveau-nés apparaît inadaptée aux besoins et en décalage avec les standards internationaux. La médecine néonatale a perdu en attractivité, les conditions de travail se sont dégradées ; les difficultés de recrutement et de fidélisation touchent aujourd'hui l'ensemble des professionnels de la périnatalité, avec des conséquences directes sur la qualité et la sécurité des soins : sous-effectif infirmier dans les services de néonatalogie et soins critiques néonataux, avec des taux d'occupation parfois supérieurs à 90 %, fermetures de lits, fragilisation de la permanence des soins, nombre limité d'équipes pour assurer sur tout le territoire les transports néonataux d'urgence, démographie insuffisante des professionnels de PMI.

Le CNP de Pédiatrie demande des décisions urgentes et concrètes

- **Publier de nouveaux décrets de périnatalité**, en remplacement de ceux de 1998.
- **Mettre à niveau l'organisation des soins critiques néonataux**, en s'inspirant de la réforme des soins critiques adultes et pédiatriques de 2022.
- **Renforcer les services de PMI**, avec une reconnaissance à sa juste valeur du statut de médecin et de pédiatre de PMI.
- **Renforcer les effectifs de pédiatres** et développer une politique d'attractivité pour les jeunes praticiens en néonatalogie.
- **Garantir la présence d'un pédiatre jour et nuit dans tous les établissements de naissance.**

Écouter les pédiatres pour mieux protéger les nouveau-nés

Le CNP de Pédiatrie réaffirme sa détermination à travailler avec l'ensemble des acteurs de la périnatalité pour construire des solutions concrètes et durables. Il maintient sa confiance dans les travaux engagés, qui doivent désormais se traduire rapidement par des décisions politiques et des résultats, car derrière chaque statistique de mortalité néonatale, il y a des enfants, des familles et leur avenir.

Le 20 août 2026

Contacts presse : Dr Emmanuel CIXOUS